

Saint-Hyacinthe, le 4 février 2019

Monsieur Claude Corbeil
Maire de Saint-Hyacinthe.
Mesdames et messieurs les conseillers
700, avenue de l'Hôtel de Ville
Saint-Hyacinthe, Québec
J2S 5B2

Objet : Tarification comparable pour le transport adapté

Monsieur le Maire,

À partir du 1^{er} avril 2019, la gratuité sera offerte de 10 h à 15 h et après 18 h en semaine pour les personnes qui utiliseront le transport en commun local (urbain) de Saint-Hyacinthe. Cependant, il n'y a pas eu d'annonce pour que les utilisateurs du transport adapté de Saint-Hyacinthe puissent également en bénéficier.

Notre requête vise donc à ce que le tarif appliqué aux utilisateurs du transport adapté soit équivalent à celui des utilisateurs du transport en commun régulier pour un trajet similaire comme il est indiqué dans la réglementation du Ministère des Transports.

Pour plus d'information, nous vous invitons à lire les pages 1 et 3 (**Tarification comparable à respecter**) présentés dans notre dernier journal « Accès transport » que nous vous avons transmis au début de décembre 2018 en utilisant le lien :

<http://www.rmuta.org/wp-content/uploads/2017/04/Journal-2018-12.pdf>

Avant d'effectuer d'autres démarches, nous aimerions recevoir la décision du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe avant le 1^{er} mars 2019.

Recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Paul St-Germain
Coordonnateur du Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté
1195, St-Antoine, bureau 307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
Tél. : 450-771-7723
Courriel : rmuta@maskatel.net
Site internet : www.rmuta.org